

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ Séance du 15 mars 2018 à 18h30,

À Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	Pouvoir de Thibaut GUIGUE Arrivée après la 14 ^{ème} délibération
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	Pouvoir de Jean-Claude CAGNON
4	AIX-LES-BAINS	T	Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	
5	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	
6	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
7	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	Arrivée après la 12 ^{ème} délibération
8	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	Pouvoir de Jérôme DARVEY
9	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	Arrivée après la 25 ^{ème} délibération
10	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
11	AIX-LES-BAINS	T	Fabrice MAUCCI	
12	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
13	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
14	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	Arrivé après la 12 ^{ème} délibération
15	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANÇOIS	
16	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
17	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
18	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANÇON	
19	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
20	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
21	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	Arrivée après la 6 ^{ème} délibération
22	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
23	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
24	ENTRELACS	T	Claude GIROUD	Arrivée après la 6 ^{ème} délibération
25	ENTRELACS	T	Yves GRANGES	
26	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
27	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
28	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
29	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	Pouvoir de Didier FRANÇOIS
30	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	
31	MERY	T	Nathalie FONTAINE	Départ après la 30 ^{ème} délibération
32	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
33	MOTZ	T	Olivier BERTHET	
34	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
35	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
36	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
37	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
38	SAINT OURS	S	Louis ALLARS	
39	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	S	Jean-Marc JOURDAN	
40	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	Pouvoir d'Eudes BOUVIER
41	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
42	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
43	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	Pouvoir de Martine SCAPOLAN Arrivé après la 12 ^{ème} délibération
44	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
45	VOGLANS	T	Martine BERNON	

22 communes présentes



Absents excusés :

CHANAZ
CONJUX
MERY
SAINT OURS
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE
VIONS

Yves HUSSON
Claude SAVIGNAC
Eudes BOUVIER
Christian REBELLE
Denise de MARCH
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

Autres présents non votants :

Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISSIERE
Christophe PIRAT
Olivier VERDENAL
Véronique MERMOUD
Sophie CASSARO
Estelle COSTA de BEAUREGARD

Directeur Général des Services
Directeur Général Adjoint
Directeur des services à la population
Directeur financier
Responsable service Urbanisme – Habitat – Foncier
Responsable service Tourisme
Responsable Juridique/Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 8 mars 2018 à laquelle était joint un dossier de travail de 398 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 32 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 38 présents (36 titulaires et 2 suppléants), et 43 votants.

DÉLIBÉRATION

N° : 28 Année : 2018

Exécutoire le : 20 MARS 2018

Affichée le : 20 MARS 2018

Visée le : 20 MARS 2018

*HABITAT***Prorogation du Programme Local de l'Habitat 2011-2017**

Monsieur le Président rappelle que le Programme Local de l'Habitat 2011-2017 de l'ancienne Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget est arrivé à échéance le 24 janvier 2018.

Monsieur le Président rappelle que le programme local de l'habitat (PLH) est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques.

Suite à la fusion des intercommunalités le 1er janvier 2017, le conseil communautaire a délibéré le 13 avril 2017 pour lancer l'élaboration d'un PLH 2018-2024 sur le nouveau périmètre de l'EPCI (28 communes).

Le nouveau PLH devrait être adoptée au second semestre 2018 et rendu exécutoire au plus tard début 2019.

Dans l'attente du nouveau PLH et pour assurer la continuité de la politique habitat sur notre territoire une demande de prorogation du PLH actuel d'une durée de 1 an a été adressée à Monsieur le Préfet le 8 janvier 2018.

Monsieur le Préfet, par courrier en date du 23 janvier 2018, a autorisé cette prorogation pour une durée d'un an.

La délibération de Grand Lac approuvant la prorogation du PLH devant être postérieure à l'autorisation du préfet, cette délibération annule et remplace celle prise le 18.01.2018.

Cette délibération annule et remplace celle prise lors du Conseil communautaire du 18 janvier 2018.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE la prorogation du PLH dans les conditions indiquées dans la présente délibération.

Aix-les-Bains, le 15 mars 2018

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 45
- Votants : 52
- Pour : 52
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0





Aix-Les-Bains, le 08 janvier 2018

Dossier suivi par Hanane MAJID
Chargée de mission Urbanisme-Habitat
Tel : 04 79 61 83 83
Fax : 04 79 35 70 70
Mail : h.majid@grand-lac.fr

Assistante : Wassila BOUJNANE
Tel : 04 79 61 83 30
Mail : w.boujnane@grand-lac.fr

Réf : H/18-001
Objet : Programme Local de l'Habitat 2011-2017
demande de prorogation

Monsieur Louis LAUGIER
Préfet
PREFECTURE DE LA SAVOIE
BP 1801
73011 CHAMBERY CEDEX

Monsieur le Préfet,

Le Programme Local de l'Habitat 2011-2017 de l'ancienne Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget arrive à échéance le 24 janvier 2018.

Suite à la fusion des intercommunalités le 01 janvier 2017, le conseil communautaire de la nouvelle Communauté d'Agglomération Grand Lac a délibéré le 13 avril 2017 pour lancer l'élaboration d'un PLH 2018-2024 sur le nouveau périmètre de l'EPCI (28 communes).

Cette démarche PLH à laquelle vous êtes associé devrait être adoptée au second semestre 2018 et rendu exécutoire au plus tard début 2019.

Dans l'attente du nouveau PLH et pour assurer la continuité de la politique habitat sur notre territoire, nous souhaiterions proroger notre PLH actuel d'une durée de 1 an soit jusqu'au 24 janvier 2019.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes salutations respectueuses

Jean-Claude CROZE
Le Vice-président, délégué
à l'Urbanisme, à l'Habitat et au Foncier



1500 boulevard Léprieux
CS 20808
73108 AIX-LES-BAINS CEDEX

Téléphone : 04 79 35 00 51
Fax : 04 79 35 70 70

www.grand-lac.fr



PRÉFET DE LA SAVOIE

Direction Départementale des
Territoires
Service Habitat et Construction
Unité PLH
Affaire suivie par :
François PARAT
Tél. 04.79.71.73.38
Courriel : francois.parat
@savoie.gouv.fr
prolongation_plh_calb_avis_
prefet.odt

Chambéry, le

23 JAN. 2018

Le Préfet de la Savoie
à
Monsieur le Président de la communauté
d'agglomération Grand Lac

Objet : Prorogation du programme local de l'habitat de l'ex communauté
d'agglomération du Lac du Bourget

Référence : Article L302-4-2 du code de la construction et de l'habitation

Par courrier en date du 8 janvier 2018, vous me transmettez une demande de prorogation du programme local de l'habitat (PLH) portant sur le périmètre des 17 communes de l'ex communauté d'agglomération du lac du Bourget (CALB). Ce PLH est exécutoire depuis le 24/01/2012, pour une durée de 6 ans, avec échéance au 24/01/2018.

Parallèlement, l'agglomération Grand Lac, issue de la fusion au 01/01/2017 des ex intercommunalités CALB et CC du canton d'Albens et Chautagne, a décidé le 13/04/2017 du réengagement d'un nouveau PLH à l'échelle de ses 28 communes membres.

Selon votre calendrier d'élaboration, ce prochain PLH devrait être adopté au second semestre 2018 pour devenir exécutoire en début d'année 2019.

Suivant les dispositions du premier paragraphe de l'article L302-4-2 du code de la construction et de l'habitation et afin de ne pas rompre avec les dynamiques engagées sur votre territoire, j'émet un avis favorable à votre demande. Le PLH exécutoire portant sur les 17 communes de l'ex CALB est donc prorogé pour une durée de 1 an, avec échéance reportée au 24/01/2019.

Le bilan à 6 ans de ce PLH reste à me communiquer à compter du 24/01/2018. Afin d'être coordonné avec la procédure d'élaboration du nouveau PLH, je vous propose que ces deux documents soient exposés simultanément au cours d'un même bureau du comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) en fin d'année 2018.

Mes services restent mobilisés pour vous accompagner au mieux dans vos différentes démarches de planification transversales (PLH, PLUI, PDU et PCAET).

Le Préfet,

Louis LAUGIER

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Habitat - Prorogation du Programme Local de l'Habitat 2011-2017

Date de transmission de l'acte : 20/03/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 20/03/2018

Numéro de l'acte : d2299 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20180315-d2299-DE

Date de décision : 15/03/2018

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par themes
8.5. Politique de la ville-habitat-logement